



Une consultation médicale spécifique est prévue pour les personnes vulnérables

Les personnes vulnérables au Covid-19 et celles nécessitant un suivi pour maladies graves ou chroniques pourront bénéficier d'une consultation spécifique au prix de 46€, intégralement prise en charge par la Sécurité Sociale jusqu'au 30 juin 2020.

[\(Décret n° 2020-637 du 27 mai 2020, paru au Journal officiel du 28 mai 2020\)](#)

La demande, faite auprès du médecin traitant, s'adresse plus particulièrement aux :

- *Personnes de + de 65 ans,*
- *Femmes enceintes en 3^{ème} trimestre,*
- *Personnes aux antécédents cardiovasculaires, avec un cancer évolutif sous traitement, une obésité, une immunodépression, une pathologie chronique respiratoire ou encore une insuffisance rénale chronique.*

L'aide aux salariés à domicile reconduite pour le mois de juin...

...Un coup de pouce pour les assistantes maternelles, les jardiniers, les femmes de ménages...

Pour les employeurs ne pouvant assumer le coût des heures prévues et non effectuées par le salarié en juin 2020, le dispositif reste identique à celui déjà institué en début de crise sanitaire.

Il vous faut remplir le formulaire d'indemnité exceptionnelle sur les sites CESU et Pajemploi à compter du 25/06/2020.



Cette aide ne sera pas reconduite en juillet

Le report des soldes d'été du 15/07/2020

Selon la réforme en vigueur de 2020, elles dureront 4 semaines et se termineront ainsi le 11/08/2020.